Médaille de bronze : M. Hubert, sous-lieutenant à Bagnolet.

Mentions honorables : les lieutenants et sous-lieutenants Jouveneau, de Vanves; Closange, du Kremlin-Bicêtre, et Schneider, du Plessis-Piquet.

On mande de Lyon :

MM. Thureau-Dangin, de l'Académie française, et Lerolle, député de la Seine, ont fait hier soir une conférence à Lyon.

M. Thureau-Dangin a parlé de la loi sur les associations, et particulièrement de l'influence qu'elle pourra exercer à l'extérieur.

Après lui, M. Lerolle, député, a examiné la nouvelle loi au point de vue religieux et au point de vue de ses conséquences.

Au dehors, des groupes de manifestants ont crié : « Vive la sociale! » A la sortie, quelques bagarres se sont produites. Plusieurs arrestations ont été opérées, mais elles n'ont pas été maintenues.

On mande de Dax :

M. Trarieux, sénateur, a fait hier soir une conférence sur la Déclaration des droits de l'homme.

Un ordre du jour a été voté « sur la nécessité de faire reposer la défense de la République sur les principes de droit, de justice et de liberté annoncés dans la Déclaration des droits de l'homme ».

On mande de Roubaix :

MM. Jules Guesde et Lafargue ont fait, hier, à Roubaix, une conférence que présidait M. Delory, maire de Lille.

M. Lafargue félicite les ouvriers de Roubaix d'avoir les premiers organisé les cantines scolaires permettant aux enfants des ouvriers d'avoir la nourriture du corps pour prendre la nourriture de l'esprit. Il a dit que le pain assuré aux enfants allant à l'école donne aux travailleurs le moyen de résister dans les luttes avec le patronat. C'est là un premier pas.

M. Guesde a pris ensuite la parole :

La bourgeoisie, a-t-il dit, a tout fait pour vous prouver que vous n'étiez pas aptes à vous gouverner; aujourd'hui cette bourgeoisie, sous quelque forme qu'elle se présente, sait que vous êtes la majorité. Aussi, groupé contre tous les partis coalisés, le parti ouvrier se suffit pour que le jour où le gant lui sera jeté, il le ramasse.

La réunion a voté un ordre du jour disant que « les citoyens réunis au nombre de 3,000, après avoir entendu les citoyens Lafargue et Guesde, déclarent que l'émancipation du prolétariat ne saurait venir que de lui-même en demeurant seul sur le terrain de l'émancipation de lutte des classes sans compromission pour la conquête des pouvoirs politiques, et félicitent le parti ouvrier français d'être demeuré fidèle à cette tactique ».

AU JOUR LE JOUR

Les grèves de Marseille

A l'issue de la conférence qui a eu lieu hier, après midi, au ministère de l'intérieur, entre M. Waldeck-Rousseau, M. Millerand et les délégués des armateurs et entrepreneurs de Marseille, la note suivante a été communiquée :

Le président du conseil et le ministre du commerce ont reçu, cet après-midi, les délégués des armateurs et des entrepreneurs de Marseille.

Ceux-ci ont déclaré qu'ils étaient autorisés à adhérer à la proposition déjà soumise aux délégués ouvriers, c'est-à-dire qu'ils consentaient à un débat contradictoire portant sur l'interpellation du texte de l' « Affiche rouge » et son exécution.

Les ouvriers journaliers des quais, ports et môles, seraient représentés par vingt d'entre eux, choisis parmi les habitués du chantier, à raison de deux par chantiers, Français, et jouissant de leurs droits civils.

Les ouvriers charbonniers se feraient également représenter.

La discussion aurait lieu en présence des trois signataires de l'Affiche.

Interrogé à son arrivée au ministère, M. Fraissinet, président du Syndicat des armateurs, a déclaré que les patrons n'avaient jamais violé le contrat qui mit fin à la grève du mois d'août, contrat connu sous le nom d'affiche rouge; qu'ils étaient cependant prêts à examiner à nouveau le moyen d'exécuter cette convention; mais qu'il lui paraissait douteux que l'entente fût possible, puisque les ouvriers persistaient à vouloir réclamer la journée de huit heures.

Les syndicats internationaux des ouvriers du port et des charbonniers ont, en effet, nous télégraphie-t-on de Marseille, dans leurs réunions d'hier, à deux reprises, maintenu leurs précédentes résolutions et voté la continuation de la grève avec réclamation de la journée de huit heures.

A la seconde de ces réunions tenue à la bibliothèque de l'hôtel de ville, les contremaîtres avaient été convoqués par les ouvriers du port, les chefs d'équipe et les pointeurs par les charbonniers.

M. Rey, président de la commission exécutive de la grève du port, a en termes habiles, convié les contremaîtres et chefs d'équipe à se solidariser avec les grévistes.

En ce moment, dit-il, sur les quais, travaillent des hommes échappés des asiles de nuit, quelques misérreux venus on ne sait d'où, tous malingres, inhabiles, incapables de manipuler les marchandises. Ça ne va pas. Que serait-ce si les contremaîtres abandonnaient les chantiers et cessaient d'indiquer à ces nouveaux venus comment il faut s'y prendre? De plus, les quelques renégats des docks n'oseraient plus se présenter quand ils verraient les contremaîtres se solidariser avec les vrais ouvriers.

Et puis, quelle aide morale vous nous apporteriez, camarades! Quelle union plus tard, quand nous reprendrions ensemble le travail, quand, vous devant tant, nous saurions être vis-à-vis de vous des ouvriers modèles! Nous voulons la journée de huit heures. Vous en profiterez comme nous. Soyez à la peine avec nous, comme vous serez au profit avec nous, et, si un seul de vous était inquiété par le patron, tous, à cela nous nous engageons d'honneur, nous ferons cause commune avec le renvoyé.

Après trente-trois jours de grève, les patrons sont partis à Paris. Ils vont dire aux ministres : « C'est la journée de huit heures que les ouvriers veulent. » Qu'ils apprennent donc que c'est la journée de huit heures que vous voulez aussi, que nous aurons ensemble, car la victoire est à nous si vous êtes avec nous dans la grève.

Un des membres de la délégation gréviste qui fut reçue par MM. Waldeck-Rousseau et Millerand, parle dans le même sens.

Faites, dit-il aux contremaîtres, cet acte de solidarité vis-à-vis de vos ouvriers que vous avez l'habitude de commander sur les quais; nous étonnerons les patrons et les ministres qui se disent « de défense républicaine ». *Si vous quittez le travail, ce ne seront pas les* patrons qui viendront sur les quais diriger les inhabiles.

Finalement les contremaîtres présents votent l'ordre du jour suivant :

Après avoir entendu les déclarations des ouvriers grévistes, nous contremaîtres, chefs d'équipes, pointeurs et manouvriers en marchandises et en charbon, protestons énergiquement et refusons de continuer la manipulation des travaux des quais, avec le personnel embauché actuellement pour faire ces travaux, car ce personnel est trop jeune en général et incapable de faire les manipulations que demandent certaines spécialités des quais.

Réunis en assemblée générale en nombre suffisant pour avoir une majorité, nous refusons de continuer le travail dans de pareilles conditions et décidons de ne le reprendre que lorsque les hommes chargés d'ordinaire de ces manipulations auront satisfaction complète et reprendront eux-mêmes le travail.

Puis les membres des commissions exécutives des grèves des ouvriers du port et des charbonniers ont voté à leur tour et à l'unanimité l'ordre du jour qui suit :

Après avoir pris acte de l'ordre du jour, voté par les contremaîtres, chefs d'équipes et manouvriers, les commissions exécutives des grèves des ouvriers des quais et charbonniers, s'engagent, au nom de leur corporation, à ne pas reprendre le travail tant qu'il y aura un contremaître chef d'équipe ou manouvrier renvoyé par les patrons pour faits de grève.

Et la réunion est levée aux cris de : « Vive la solidarité! Vive la journée de huit heures! »

La grève de Montceau-les-Mines

(De notre envoyé spécial)

Montceau-les-Mines, 31 mars.

Quand M. Coste fit connaître, au mois dernier, son intention de licencier le personnel supplémentaire qui grevait inutilement le budget de la compagnie, les grévistes refusèrent de s'incliner devant cette clause. Comme le directeur s'était borné à indiquer le chiffre — 450 — des hommes renvoyés, sans les désigner nominalement, on pouvait supposer que la crainte d'être frappé lui-même avait incité chaque ouvrier à la résistance. La mesure prise hier par M. Coste pouvait donc produire une détente, en dissipant la menace anonyme qui pesait sur tout le personnel.

Il n'en a rien été. Quelques ouvriers ont refusé de recevoir la lettre de renvoi et la plupart des autres l'ont portée au syndicat n° 1, en invoquant sa protection. Si celui-ci se fût trouvé en présence de réclamations individuelles, peut-être eût-il consenti à les présenter au directeur. C'eût été une occasion de renouer les relations rompues, et la lettre courtoise de M. Coste l'informant des renvois, semblait presque l'y inviter. Mais devant la démarche pour ainsi dire unanime des ouvriers renvoyés, le syndicat n'a pu que persister dans son attitude intransigeante.

— La question du licenciement, m'a dit M. Goujon, adjoint au maire, est pour nous une question de principe. Le syndicat ne peut pas admettre que cette longue grève se termine par des coupes sombres. Certains jeunes gens nous ont informés qu'ayant trouvé du travail ailleurs, ils quitteraient Montceau après avoir touché l'indemnité offerte par la compagnie. Nous ne nous opposerons pas à leur départ; quant aux autres, n'y en, eût-il que cent, jamais nous ne les abandonnerons. Ils rentreront à la mine. Ce sera la grève à outrance jusqu'à ce qu'elle les reprenne.

— Mais les grévistes doivent être fatigués de cette lutte de soixante-cinq jours, objectai-je. Ne craignez-vous pas que des défections se produisent et que le nombre des travailleurs augmente?

— Pas du tout. Nous sommes sûrs de l'énergie des camarades. Les « jaunes » peuvent défiler devant les puits, jamais ils n'entraîneront avec eux nos amis. Mais si cette comédie se prolongeait, j'ai bien peur qu'il leur en coûte. L'exaspération des grévistes est telle que, malgré nos exhortations au calme, des attentats individuels sont à craindre.

— Si la résistance se prolonge, dis-je, comment ferez-vous pour nourrir les grévistes?

— Nous n'avons à ce sujet aucune inquiétude. L'institution de la soupe populaire fonctionne parfaitement. Les secours sont plus abondants que jamais. Les mineurs d'Anzin envoient mille francs par quinzaine, les mineurs de la Loire suivent cet exemple : partout les listes de souscription s'allongent. Nous ne cesserons la lutte qu'après la victoire.

A ne considérer que les apparences, la majorité des grévistes ne donne pas de signes évidents de lassitude. Ils étaient aujourd'hui cinq mille à la manifestation, criant, riant, chantant. Mais que pensaient les trois ou quatre mille autres qui étaient restés dans leurs villages? Quoi qu'il en soit, les manifestants se sont montrés pleins d'entrain. Les hommes marchaient en cadence, frappant le sol de leurs bâtons ferrés, les femmes dansaient, les cuivres résonnaient et la grève semblait prendre encore une fois cet aspect de kermesse qui nous avait frappé aux premiers jours. Seule, la présence d'une vingtaine d'ouvriers congédiés, portant collée au bout d'une canne leur lettre de renvoi, produisait une impression pénible.

Au meeting qui a suivi, tous les orateurs ont préconisé la résistance, et M. Maxence Roldes a de nouveau parlé de la grève générale, à propos du congrès national des mineurs dont l'ouverture est fixée au 9 avril prochain.

M. Merzet a ensuite invité tous les ouvriers licenciés à se rendre demain à une réunion spécialement organisée pour eux.

Le meeting en plein air, la manifestation sont les seuls faits qui ont marqué cette calme journée. Les jaunes sont descendus dans les puits. Mais la coutume étant à Montceau d'observer le repos dominical, les rouges n'avaient pas prévu cette infraction et ne sont pas allés conspuer leurs adversaires. Ce sera pour demain. — M. G.

La caisse des écoles du 18e arrondissement

La caisse des écoles du 18e arrondissement a tenu son assemblée générale hier après-midi, à la mairie de Montmartre, sous la présidence de M. Pugeault, maire et président de droit, assisté de M. Lavy, chef de cabinet du ministre du commerce.

M. Bardot, secrétaire général, a donné lecture du rapport financier pour l'exercice 1900. Les recettes se sont élevées à 470,429 fr. 90; les dépenses, à 301,485 fr. 65, laissant un excédent de recettes de 168,944 fr. 25. Le premier et le plus important chapitre du budget est celui des cantines scolaires qui a absorbé, en 1900, la somme de 207,121 fr. 30, soit 3,092 fr. 75 de plus qu'en 1899. Ce rapport a été adopté à l'unanimité, ainsi que celui présenté par M. Girodier au nom de la commission de contrôle.

Un habitant de l'arrondissement, M. Duclerc a fait ces jours-ci, à la caisse des écoles, un don de 20,000 francs, exempt de toutes charges et obligations. La caisse des écoles qui possédait déjà une somme de 40,000 francs obtenue du ministère de l'agriculture sur les fonds du pari mutuel pour l'achat d'une propriété, va ainsi pouvoir, cette année même, établir à la campagne une colonie permanente, ou tout au moins semi-permanente. Cette colonie pourra loger à la fois 120 enfants, en sorte que de mai à fin septembre de sept à huit cents enfants profiteront, chaque année de l'air pur et réconfortant de la campagne.

Avant de lever la séance, M. Pugeault, maire, a prononcé une courte allocution qu'il a terminée par ces mots : « Je ne veux être, ici, que le représentant des enfants pauvres. Je reste donc ignorant de tout ce qui se trame au dehors. Je dédaigne les attaques dont je suis l'objet... » L'assemblée a fait alors une longue ovation à M. Pugeault.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi 1er avril. — La dépression d'Ecosse a abordé la Norvège (Skudesnœs, 740). Le baromètre se relève rapidement dans l'ouest de l'Europe, mais la hausse ne paraît être que momentanée : de nouvelles bourrasques, qui se trouvent entre les Açores et l'Amérique du Nord, menacent de nouveau nos côtes occidentales.

De fortes pressions couvrent la Russie (Moscou, 780).

Le vent est modéré ou faible d'entre sud et ouest sur la Manche, la Bretagne, la Gascogne; il est assez fort ou fort d'entre est et sud en Provence.

Des pluies sont signalées dans le nord et l'ouest de l'Europe; en France, elles ont été générales.

La température s'est un peu abaissée sur nos régions du Nord et de l'Ouest.

Ce matin, le thermomètre marquait — 7° à Moscou, + 7° à Paris, 18° à Alger.

On notait : 0° au puy de Dôme, — 1° au mont Ventoux, — 4° au pic du Midi.

En France un temps assez doux avec ciel nuageux et ondées est probable.

A Paris, hier, pluie continue (11 mm.).

Température moyenne, 9°5; supérieure de 1°3 à la normale.

Depuis hier, midi, température maxima : + 12°5; minima + 7°

A la tour Eiffel, max. 9°8, min. 5°2.

Baromètre à sept heures du matin, 754 mm. 2; en hausse à midi.

Parc Saint-Maur. — Température du 31 mars 1901

1 heure matin,	8°2	1 heure soir,	10°8
4 —	7°3	4 —	12°1
7 —	8°0	7 —	12°0
10 —	9°7	10 —	8°6

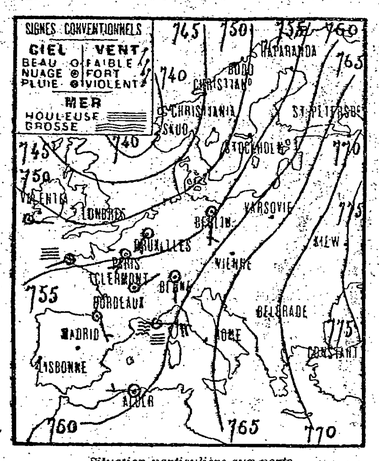

Situation particulière aux ports

La mer est agitée sur la Manche et l'Océan; houleuse sur la Méditerranée.

LE COMITÉ DES GENS DE LETTRES. — L'assemblée générale annuelle des gens de lettres a eu lieu hier, sous la présidence de M. Paul Hervieu.

Après le rapport sur l'exercice précédent, approuvé par l'assemblée, on procède au vote pour le renouvellement du tiers du comité. Nous avons dit que la lutte s'était engagée assez vive autour des candidats; les sociétaires étaient venus plus nombreux qu'aux années précédentes.

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 226
Majorité : 114

Ont obtenu : MM. Fernand Lafargue 143 voix, Paul Adam 134, Henri Demesse 134, Jean Reibrach 129, Albert Cim 127, Henry de Braisne 123, Quentin-Bauchart 121, Albert Vandal 119.

Ces huit sociétaires sont élus membres du comité pour trois ans. Les deux derniers seuls appartenaient à la liste qu'on avait appelée la liste d'opposition.

Ont, après eux, obtenu le plus de voix :

MM. Le Goffic 114, Pierre Valdagne 102, Léon Barracand 100, Jean Thorel 98, Charles Foley 89, Costa de Beauregard 88, Léo Claretie 3, Jane de la Vaudère 2, François Coppée 1, Jules Lemaître 1, etc.

Le nouveau comité se réunira aujourd'hui, à deux heures, cité Rougemont. Il aura à procéder au renouvellement du bureau et des commissions.

Le président étant rééligible, M. Paul Hervieu sera certainement réélu.

LE LEGS BONNEHÉE. — Mme veuve Bonnehée, dont nous annoncions la mort il y a quelques semaines et qui collaborait à un grand nombre d'œuvres de bienfaisance, laisse à ces œuvres toute sa fortune.

Aux enfants assistés de Paris et de Bordeaux elle lègue 80,000 francs; aux hospitalités de nuit des femmes, 24,000 francs; à la Société d'artistes peintres, sculpteurs et graveurs fondée par le baron Taylor, 20,000 francs pour la création de deux pensions à deux artistes hommes ou femmes; plusieurs sommes de 5,000 francs à diverses œuvres, telles que l'Association Valentin Haüy, la Société fraternelle des anciens officiers pour les veuves et orphelins des membres de cette société, l'Union des femmes de France, la Société de sauvetage de l'enfance fondée par Jules Simon, etc.

Il n'est pas jusqu'à son linge — linge de maison et linge de corps — que la généreuse testatrice ne donne : c'est à l'hospitalité de nuit des femmes de la rue Labat qu'elle l'a réservé.

QUATRE PETITS LIVRES PRÉCIEUX. — La Bibliothèque nationale vient d'acquérir à la vente Guyot de Villeneuve quatre petits livres précieux et rares qui manquaient à ses collections.

M. Blanchet, conservateur adjoint des imprimés, s'est, en effet, vu adjuger :

La Vie de saincte Solange, bergère du Berry, par Honorat Nicquet, jésuite, « quatriesme édition à Bourges, 1655 ». Ce livre rarissime était déjà un *desideratum* de Nicolas Clément, bibliothécaire de Louis XIV, qui, n'ayant pu l'avoir en son vivant, en recommandait par testament l'acquisition à ses successeurs. Le vœu de Nicolas Clément a pu être exaucé cent quatre-vingt-neuf ans après sa mort, survenue en 1712, par son successeur M. Blanchet.

Le Chant de la paix de France et d'Angleterre, poésie par « l'indigent de sapience », pseudonyme de Gilles Corrozet, édition de 1555, avec petits bois d'un très joli dessin.

Le Blason du moys de May, poésies du même auteur.

Les Eglogues, traduction de Virgile par Richard Le Blanc, petit in-8° de 1555 avec très curieuses figures. Les traductions de seizième siècle en langue vulgaire, c'est-à-dire en langue française, comme celle-ci, sont devenues extrêmement rares. Notre Bibliothèque n'en possède qu'un certain nombre par acquisition, car elles n'entraient que très rarement dans la bibliothèque du roi.

Ces quatre petits livres sont richement habillés de très artistiques reliures modernes.

LA DÉMOLITION DE LA PORTE MONUMENTALE DE L'EXPOSITION DE 1900. — De la porte monumentale de l'Exposition sur la place de la Concorde il ne reste plus que le squelette de la grande ferme en façade, sur les fers de laquelle étaient moulés les stucs et les stafs. Ce squelette est encadré par les deux pylones, semblables à deux énormes cierges : l'un, presque dépouillé de son enveloppe, laisse voir sa maigre ossature; l'autre est encore opaque. Au pied de ce qui fut le monument, à l'intérieur d'une enceinte en planches noirâtres, ce ne sont que débris, plâtras, ferrures, entassés là par l'entrepreneur de la démolition. Il n'est pas un passant devant ce fâcheux spectacle qui n'exprime le souhait ardent que la démolition, ainsi que cela avait été promis, soit terminée à bref délai et le terrain déblayé.

Voici, en effet, le Salon de peinture qui va s'ouvrir. Au travers des vertes frondaisons de ce charmant coin des Champs-Elysées on apercevra poétiquement les blancheurs du palais. Ce sera un charme de passer par là pour aller rendre visite aux peintres et aux sculpteurs, à la condition de n'avoir pas à contourner ce vilain chantier de démolitions. Or, malgré les clauses du cahier des charges d'adjudication pour la démolition, lesquelles assignaient une durée déterminée à l'enlèvement des débris, le bocage reste sans mystère et la porte monumentale à peu près sans démolisseurs. L'esprit parisien ne perd jamais ses droits : on prétend que la démolition de la porte a été confiée à l'ouvrier unique qui, pendant plusieurs années, travailla seul à la réparation de la Porte Saint-Denis. Passe encore de mettre tant de précautions pour réparer, mais pour démolir!

ARRESTATION D'UN FRATRICIDE. — Sur mandat du parquet de Stuttgart, le service de la sûreté a procédé à l'arrestation d'un nommé Dusmann, demeurant boulevard de la Villette, 27, accusé de fratricide.

EMPOISONNEMENT. — Le sieur Louis Griffon, âgé de soixante ans, équarrisseur à Morchain (Somme), mécontent de voir son fils entretenir des relations intimes avec une de ses voisines, la femme Berthe Noël, âgée de vingt-sept ans, lui adressait de temps à autre à ce sujet de vifs reproches. La femme Noël en conçut un très violent dépit, partagé du reste par son amant.

De concert avec ce dernier, elle résolut de faire mourir le père Griffon. Elle prépara donc un breuvage qu'elle lui fit absorber adroitement, affirmant que cette boisson le réchaufferait. Peu d'instants après, le père Griffon était pris de coliques et mourait au milieu d'atroces souffrances.

Des rumeurs ayant circulé dans le village, le maire avertit la gendarmerie de Nesle, qui opéra une descente à Morchain. Apprenant l'arrivée des gendarmes, le fils Griffon s'est pendu dans une étable pendant que sa maîtresse, la femme Noël, prenait la fuite et se réfugiait dans le village de Curchy. C'est là qu'elle a été arrêtée hier.

Après enquête, la gendarmerie l'a fait écrouer à la prison de Péronne.

INFORMATIONS DIVERSES

— Le ministre du commerce vient de fixer comme suit le congé accordé aux élèves de l'Ecole centrale à l'occasion des fêtes de Pâques.

Les élèves quitteront l'école le mercredi 3 avril après les cours du soir et devront être rentrés le jeudi matin 11 avril.

— Le deuxième congrès des anatomistes français et étrangers s'est ouvert aujourd'hui à Lyon.

Le docteur Augagneur, maire de Lyon, assisté du professeur Renaut, président de l'Association des anatomistes, a reçu hier soir les congressistes à l'hôtel de ville. M. Renaut a présenté au maire les membres français et étrangers. M. Augagneur les a salués au nom de la ville et a fait des vœux pour le succès de leurs travaux.

— Exposition de mobiliers complets par milliers, sièges, literie, tapis, tentures, etc. Dessins et devis gratuits aux Grands Magasins Dufayel.

Tous les jours de grandes attractions sont offertes au public. Le catalogue est envoyé franco à toutes les personnes qui en font la demande.

— *La Société de l'histoire de la Révolution française.* — La communication très intéressante faite hier en Sorbonne, à l'assemblée de cette société, sur Catherine Théot, est due à un jeune historien, M. A. Mathiez, agrégé d'histoire et de géographie, qu'une erreur typographique nous a fait appeler A. Mathieu.

Mieux, meilleur marché. — C'est aux Etablissements Allez frères, n° 1, rue Saint-Martin, que s'adressent toutes les personnes désireuses de monter ou remonter économiquement leur ménage en ustensiles, meubles et fourneaux de cuisine.

TRIBUNAUX

Les clôtures des voies ferrées. — Les clôtures établies par les compagnies en bordure des voies ferrées sont-elles défensives ou simplement limitatives?...

Cette question se posait dans les circonstances suivantes :

En janvier 1898, un bœuf s'échappait de l'herbage de M. Perriot, situé près de la ligne de Paris à Brest. L'animal, ayant démoli la clôture, s'engagea sur la voie. Il fut tamponné et écrasé par un train de marchandises, mais ce convoi dérailla et son conducteur fut tué.

Une première poursuite intentée contre M. Perriot devant le conseil de préfecture de la Sarthe aboutit à une condamnation à 16 francs d'amende pour contravention à la police des chemins de fer. Un pourvoi fut porté devant le Conseil d'Etat. L'amnistie survint et la contravention tomba.

M. Perriot, un moment inculpé d'homicide par imprudence, bénéficia d'une ordonnance de non-lieu du juge d'instruction de Mamers.

Par contre, le tribunal civil de Nogent-le-Rotrou le condamna, à la requête de la Compagnie de l'Ouest, au payement des dégâts causés au matériel et à la voie.

La veuve de l'employé tué avait saisi le tribunal de la Seine d'une demande en indemnité. Le *Temps* enregistra le jugement qui déclarait la responsabilité partagée entre le propriétaire du bœuf et la compagnie.

Appel de ces deux jugements fut porté devant la cour de Paris. La 7e chambre, déchargeant complètement la Compagnie de l'Ouest, vient de décider que toute la responsabilité incombe à M. Perriot, aussi bien en ce qui concerne les dégâts causés à la voie et au matériel qu'en ce qui touche l'indemnité réclamée par la veuve de l'employé tué.

Cet arrêt ne laisse pas de causer une vive émotion parmi les riverains des chemins de fer qui, organisés en syndicat pour la défense de leurs intérêts, ont obtenu les protestations de plusieurs conseils généraux et ont saisi le Parlement de la question.

NÉCROLOGIE

L'abbé Hertzog

Nous avons annoncé la mort de l'abbé Hertzog, curé de la Madeleine depuis 1894. Le corps, qui a été exposé hier dans l'un des salons du presbytère transformé en chapelle ardente, sera mis en bière ce soir afin que demain les fidèles de la paroisse puissent défiler devant le cercueil, qui, pour cette cérémonie sera, dès le matin, transporté dans la chapelle de la cure. Les obsèques sont fixées à mercredi, dix heures, et, selon la formelle volonté du défunt, ses amis et ses paroissiens sont priés de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Nous avons, hier, indiqué les étapes successives de sa carrière. Il nous faut rappeler l'incident qui se produisit il y a deux ans, à Londres, au mariage du prince Jean d'Orléans que bénit l'abbé Hertzog. Le curé de la Madeleine prononça, à cette occasion, un discours qui était une apologie de la famille d'Orléans. Sa publication fit quelque bruit. Quelques jours après son retour de Londres, l'abbé Hertzog était invité à célébrer la messe à la chapelle de l'Elysée.

Certains journaux adressèrent de vives critiques au président Loubet, qui prenait, disaient-ils, pour chapelain un prêtre si étroitement lié avec la famille royale. Un écho du *Figaro* aggrava les polémiques. Cet écho disait que le texte du discours incriminé avait été, au préalable, soumis au président de la République, qui l'avait approuvé. La nouvelle était invraisemblable et fausse en tout point. Un démenti vif et formel de l'Elysée arrêta ces bruits fantaisistes.

Disons à ce sujet qu'il n'y a pas de chapelain de l'Elysée. Ni le titre ni la fonction n'existent. La chapelle du palais sert, à peu près quatre fois l'an, aux cérémonies du culte. On y dit deux messes commémoratives de la mort des présidents Carnot et Faure. La chapelle sert encore à la remise solennelle de la barrette aux nouveaux cardinaux. C'est tout. L'Elysée appartenant à la paroisse de la Madeleine, il était naturel qu'on s'adressât à l'abbé Hertzog pour desservir la chapelle du palais. L'incident que nous venons de rappeler mit fin à cette coutume, et le curé de la Madeleine fut remplacé par le curé de Saint-Philippe-du-Roule.

LIVRES NOUVEAUX

Manuel d'histoire de la Littérature grecque, par MM. Alfred Croiset, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, et Maurice Croiset, professeur de littérature grecque au Collège de France. Paris, Fontemoing, (4, rue Le Goff).

Ce livre n'est pas le résumé de la grande *Histoire*, de MM. Alfred et Maurice Croiset. Il est l'*Histoire* elle-même, allégée de l'appareil érudit, des « controverses épineuses », des « recherches d'authenticité », des « énumérations de noms obscurs qui n'intéressent que les spécialistes », ainsi que nous l'apprennent les auteurs dans leur préface. Le titre en est d'ailleurs parfaitement inexact. Par un procédé fort rare dans l'histoire des lettres, MM. A. et M. Croiset se sont donné le plaisir, légèrement aristocratique, de tromper le public à leur détriment; leur *Manuel*, qui est toujours une *Histoire*, et ne perd jamais de vue son objet précis, la littérature grecque, contient des chapitres de haute critique générale, des parties d'une philosophie large, souple et humaine, des pages d'un art littéraire infiniment sobre, pur et délicat. Le mot de *Manuel* pourrait tromper là-dessus quelques-uns de ces lecteurs dont la race n'est pas disparue, quoi qu'on en dise, en France, — de ceux qui savent déguster, sans hâte, une lecture abritée de l'actuel par la suggestion des idées générales et l'appel à la réflexion, — de ceux aussi qui aiment à retrouver dans la littérature et l'art grecs les sources éternelles de la beauté : « Il n'y eut probablement jamais, dit M. Alfred Croiset, d'époque où plus d'artistes, de poètes, de libres esprits de toute sorte aient été plus délicatement sensibles à la beauté propre de l'art grec sous toutes ses formes. Notre but serait pleinement atteint si nous pouvions contribuer à accroître en quelque mesure... ce goût intelligent pour la raison la plus gracieuse et la plus libre que le monde ait connue. » Jamais le besoin d'une raison gracieuse et libre ne s'est fait sentir avec plus de vivacité qu'à une époque troublée par les anxiétés de la conscience aux prises avec tous les problèmes du juste et du vrai. Jamais la claire notion d'un art sincère et harmonieux n'a été plus nécessaire qu'à une génération préoccupée par l'urgence et la difficulté de définir l'éducation d'une démocratie. Il faut lire cette *Histoire de la littérature grecque*, que Sainte-Beuve aurait aimée et dont les principaux chapitres lui auraient paru « dérobés » à son art favori.

LIBRAIRIE

Chez Ollendorff, paraissent aujourd'hui : les *Chevauchées de Joconde*, roman, par Maurice Montégut, avec une couverture illustrée par Louis Morin. Ce livre n'est pas écrit pour les couvents, c'est bien certain, mais les lettrés et les curieux de belles histoires d'amour y trouveront un grand charme. Roman de cour d'amour, presque de chevalerie, avec des baisers sonores et des gloires flambantes, des chansons et des vers, un livre de romancier qui se souvient qu'il fut aussi poète.

La **Nouvelle Revue** publie un magistral article de Louis Barthou sur le syndicat obligatoire; des documents nouveaux sur le théâtre de M. Sardou, par Ange Galdemar; des pages littéraires signées Henri Austruy, Jules Case, Gustave Kahn, Lintilhac, Bouyer, Spont; des études scientifiques et politiques de Lechat, Lacour, Fabre, André Tardieu, Quentin-Bauchart; termine *Amour astral*, de Willy, et commence l'édition du nouveau roman de Jean Dornis, la *Force de vivre*, appelé à un très grand succès.

Dans la **Revue de Paris**, une grande nouvelle, très pittoresque et saisissante, le *Rival*, par Henri de Régnier; la *Triple alliance*, par M. Billot, qui fut ambassadeur à Rome; la *Réforme de l'armée anglaise*, par sir Charles Dilke, l'ancien ministre; le *Cilice*, par M. Paléologue; les *Dernières années de Bernadotte*, par L. Pingaud; les *Ouvriers du port de Hambourg*, par P. de Rousiers.

Vient de paraître le 5e numéro de

Femina

(Voir aux annonces.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Chemins de fer de l'Ouest

A l'occasion des fêtes de Pâques, les billets d'aller et retour dits de **Bains de mer**, de **Paris au Havre** valables normalement pendant quatre jours (dimanches et fêtes non compris) et délivrés aux prix de :

1re classe, **30** francs; 2e classe, **22** francs,

seront exceptionnellement valables du 30 mars au 18 avril inclusivement.

THÉATRES

Ce soir :

Au théâtre de la Gaîté, à huit heures et demie, première représentation du *Capitaine Thérèse*, opéra comique en trois actes, de M. Alexandre Bisson, musique de M. Robert Planquette.

En voici la distribution :

MM. Paul Fugère, Duvet; Lucien Noël, Philippe de Bellegarde; Vauthier, Sombrero; Etienne Perrin, Tancrède de la Huche; Bernard, le marquis de Vardeuil; Dacheux, le major; Vavasseur, Laurent; Fumat, Boulignac; Geoffroy, Campastro; Lechaudée, 1er dragon; Clément, 2e dragon; Mmes Yvonne Kerlord, Thérèse de Vardeuil; Jane Evans, Herminie; Léonie Richard, Margot; Louise Myriel, Marceline; Paule Mary, Denise; Yvonne Vasselin, Claudine; Largini, première grande dame; Paule Mary, deuxième grande dame.

Au troisième acte : *Fête de la Moisson*, grand ballet dansé par Mlles Julia Duval et Ida Briant.

Aux Variétés, à huit heures trois quarts précises, répétition générale de la *Veine*, comédie en quatre actes de M. Alfred Capus.

Au Casino de Paris, changement de spectacle, sept débuts : la belle Laspada, les frères Falsina, les Gargania, les trois Kesihas, le trio Gariggos Rappo et Read Woodson et *Paris qui danse*, ballet-revue.

— L'Opéra-Comique réduit au jeudi et au vendredi saints les jours de relâche traditionnels de la semaine sainte. Le samedi 6 avril il donnera un spectacle classique, composé de l'*Orphée* de Gluck et de *Bastien et Bastienne* de Mozart.

M. Albert Carré vient de fixer les spectacles des fêtes de Pâques de la façon suivante :

Dimanche 7 avril. — En matinée, la *Basoche* et les *Rendez-vous bourgeois*; le soir, *Louise*.

Lundi 8. — En matinée, *Mignon*; le soir, *Mireille*.

Mardi 9. — En matinée, *Carmen*; le soir, *Javotte* et *Hænsel et Gretel*.

Mercredi 10. — En soirée, *Manon*.

Jeudi 11. — En matinée, *Mireille*; le soir, *Hænsel et Gretel* et *Javotte*.

— Les concerts de la semaine sainte :

Mercredi, à la Renaissance, à quatre heures et demie, 16e et dernière séance de la Société des matinées artistiques littéraires, sous la direction de M. Jules Danbé :

Allegro du 4e quatuor (Beethoven, 1770-1827) : MM. Soudant, de Bruyne, Migard et Destombes. — *Sub urbi* (Verlaine). — *Barque d'Orient*, Lerberghe (Louis de Serres) : Mlle Ch. Lormont et l'auteur. — *a. Berceuse* (Mozart, 1756-1791). — *b. L'Herbe d'oubli* (Julien Tiersot) : M. Georges Dantu. — Lamentation, sur la *Marche funèbre* (Chopin, 1809-1849), poème de Roger-Milès, dit par Mme Caroline Pierson, de l'Opéra-Comique. — Sélection de *Charlotte Corday* (Alexandre Georges) : *a.* Adieux du 1er acte (chez Mme de Bretteville, à Caen), *b.* C'est au cœur que tu frapperas (2e acte, Palais-Royal), *c.* 1re scène de la Prison (3e acte) : Mme Georgette Leblanc et l'auteur. — La séance sera terminée par l'exécution intégrale des *Sept Paroles du Christ* (Haydn, 1732-1809) : MM. Soudant, de Bruyne, Migard et Destombes. — Au piano : M. Catherine.

Jeudi, au théâtre du Vaudeville, à huit heures, concert symphonique, sous la direction de M. Karl Muck :

Le *Calme de la mer*, ouverture (Mendelssohn). — 5e Symphonie en *ut* mineur (Beethoven). — Ouverture du *Vaisseau fantôme* (Wagner). — *Mazeppa*, poème symphonique (Liszt). — Symphonie de *Jupiter* en *ut* majeur (Mozart). — Ouverture de *Léonore*, n° III (Beethoven).

Vendredi :

Au Conservatoire, à huit heures trois quarts, concert donné par la Société des concerts du Conservatoire :

Symphonie en *ré* (Beethoven). — *Requiem* (G. Fauré), soli par Mlle Torrès et M. Daraux. — 1er Concerto pour violon (Saint-Saëns), par M. Sarasate. — Chœurs d'*Israël en Egypte* (Hændel). — Ouverture de *Ruy Blas* (Mendelssohn).

Au Châtelet, à huit heures et demie, concert Colonne avec le concours de M. van Roy, le baryton du théâtre de Bayreuth, qui interprèta les